

Nous sommes ici 265 adultes. Nous devrions agir en conséquence plus souvent. Nous devrions pouvoir nous prononcer individuellement sur une question donnée, notamment sur le relèvement de la pension de vieillesse à 100 dollars par mois et, en outre, sur la question d'une dissolution, et d'élections possibles.

Certains prétendent que notre attitude entraînerait l'abolition de toutes nos traditions parlementaires, que nous voulons avoir le drap et l'argent, voter contre le gouvernement sans subir les conséquences d'élections possibles. Pas du tout, monsieur l'Orateur. Divisons la substance de la motion en deux parties, mettons-en la substance dans la motion et prononçons-nous. Puis, si la motion est adoptée, il appartiendra au gouvernement de décider s'il doit y avoir une consultation nationale sur la question du 100 dollars par mois aux personnes âgées de 65 ans ou s'il préfère consulter le Parlement pour savoir si nous devons demeurer ici et accomplir notre tâche. Si l'on adopte cette attitude, nous nous prononcerons et le sort en sera jeté.

Je dis que le gouvernement veut gagner sur les deux tableaux. Il veut demeurer au pouvoir pendant deux, trois ou quatre ans, mais il ne veut pas tenir compte des vœux de la Chambre. Il nous refuse les occasions d'exprimer notre avis et essaie de nous en empêcher en disant que si nous votons pour cet amendement et s'il est adopté, nous réclamons la dissolution et qu'il y aura des élections. C'est là un défi que nous allons relever. Le gouvernement n'oserait pas, je pense, déclencher des élections à ce stade-ci ni sur ce point.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, nous jugeons notre amendement—mais je vois que vous vous apprêtez à vous lever.

L'hon. M. Sharp: Puis-je poser une question au député?

M. Knowles: Certainement.

L'hon. M. Sharp: Je m'intéresse fort aux recherches qu'il a faites...

M. l'Orateur: A l'ordre. J'hésite à interrompre le ministre et le député qui a la parole, mais je crois savoir qu'un autre député se propose de prendre la parole. Comme il lui reste une quinzaine de minutes, je crois qu'en toute justice, il faudrait lui permettre de commencer dès maintenant.

M. Knowles: Puis-je terminer ma phrase?

M. l'Orateur: Le temps de l'honorable député est écoulé, à moins qu'il n'ait le consentement unanime de la Chambre pour terminer.

Des voix: D'accord.

[M. Knowles.]

M. Knowles: Je veux seulement dire que le Parlement a bien agi à 1 h. cet après-midi quand il a modifié le Règlement pour nous permettre de poursuivre nos travaux. L'autre disposition que nous devrions prendre serait de nous permettre, pendant cette session et les sessions futures, de voter sur des questions importantes indépendamment de la possibilité d'élections. C'est là-dessus que porte le vote. Nous pouvons voter sur d'autres choses quand le gouvernement le voudra. Nous allons nous prononcer sur les 100 dollars par mois pour tous les pensionnés de 65 ans.

M. Stanley Haidasz (secrétaire parlementaire du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, je saisis la chance, à cette première session de la 27^{ième} législature, de féliciter le député de Dollard (M. Goyer) et le député de York-Scarborough (M. Stanbury) qui ont proposé et appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône et leur dire que leur façon inédite de s'acquitter de leur tâche est appréciée par les députés, comme on a pu le constater. Je suis convaincu que leur éloquence fera honneur à eux-mêmes et à leurs commettants.

• (5.30 p.m.)

Étant de ceux qui ont admiré le tact et l'adresse avec lesquels vous avez présidé aux délibérations de notre Chambre, j'aimerais m'associer à tous les honorables députés pour vous offrir mes félicitations et mes meilleurs vœux à l'occasion de votre nomination au poste élevé qui vous échoit à la Chambre des communes. J'aimerais, de plus, féliciter monsieur l'Orateur suppléant et les présidents des divers comités, et leur souhaiter à tous de réussir à vous aider dans l'accomplissement de votre lourde tâche.

Une fois de plus nous venons d'entendre l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) prononcer un discours des plus éloquentes. Bon nombre d'entre nous sont habitués à ce genre de discours, qui fait l'historique de la procédure sous les gouvernements antérieurs et des difficultés auxquelles ils ont dû faire face à la Chambre des communes.

Je crains, toutefois, que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre oublie que le chef de l'opposition officielle (M. Diefenbaker) livre, lui aussi, une grande bataille politique d'ordre pratique. Je dirais que le chef de l'opposition, en présentant son amendement, a peut-être voulu tendre un piège au gouvernement pour le renverser. Il est regrettable que certains députés d'en face, surtout ceux du Nouveau Parti démocratique, aient eu la naïveté de s'y laisser prendre. De cette façon, ils pourraient aider le chef de l'opposition à